

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) Pour un Parcours Post-Jury

Public concerné, nombre,	L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience s'adresse aux personnes présentant au moins 1 année d'expérience professionnelle en continue dans un domaine donné.
Prérequis	Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue est également nécessaire. (Un test de français (compréhension et rédaction) pourra être proposé si la certification professionnelle préparée le demande). Être titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par le Certificateur.
Modalités et délai d'accès	Modalités d'accès : A la signature du contrat ou de la convention et/ou à la validation de la prise en charge. Délai d'accès : De 2 jours à 4 semaines Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : nous contacter
Présentation générale (Problématique, intérêt)	La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est une nouvelle voie d'accès aux diplômes. Elle permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie active depuis au moins 1 an, de voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles).
Objectifs	Cette prestation vise à aider le candidat qui a déjà mené une démarche VAE sans la valider totalement, à poursuivre son parcours pour obtenir le diplôme visé. Cet accompagnement a pour but de faire le point sur le dossier déjà présenté et le passage devant le jury afin de définir un nouveau plan d'action ; et de se préparer à nouveau pour un nouvel entretien
Contenu de l'accompagnement à la V.A.E.	 Analyse des résultats et des préconisations apportées par le Jury Identification des actions à mettre en place Analyse du livret 2 déjà présenté et proposition d'amélioration à apporter pour une nouvelle présentation Conseil en rédaction et construction de nouveaux plans Préparation à l'entretien avec le Jury



- accélérateur de talents -	-
Modalités pédagogiques	L'accompagnement à la VAE Validation est individualisé. Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens personnalisés.
	 Méthodes utilisées: Entretiens personnalisés, Rédaction de compte-rendu d'expériences, Recherche de témoignages et de preuves, Analyse du référentiel de compétences du diplôme, Entrainement et simulation à préparation à l'entretien avec le jury. Moyens utilisés:
	Bureau, salle de formation, Paperboard Micro-ordinateur portable. Le candidat est invité à venir avec leur matériel (bloc papier, ordinateur portable, tablette).
	 Modalités: Présentiel Distanciel Au cours de l'accompagnement le(a) bénéficiaire émarge une attestation de présence.
Durée	Durée totale : 10 heures
	4 entretiens individuels et personnalisés de 2h - Analyse de l'épreuve passée - Proposition d'un nouveau plan d'action - Aide à la rédaction - Préparation à l'oral avec le Jury
	2h de temps de suivi pour les corrigés et la relecture par mail
Dates	Nous contacter pour connaître les prochaînes sessions.
Lieu(x)	Présentiel : 113A Route de Verdun 57180 TERVILLE Distanciel : ZOOM
Tarif	A partir de 900 euros Nous contacter pour un devis et un conseil pour une solution de financement
	Formation éligible au CPF
Responsable de l'action, Contact	Sarah MELLOULI
Évaluation de l'action	 À l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation, À l'issue du passage devant le jury et au moment de la réception du résultat, un point est fait avec le bénéficiaire pour faire un point sur l'état d'avancement de son projet au cours d'un entretien physique ou téléphonique.
Taux d'obtention	Sera évalué à compter de juin 2024



Équivalence	Les équivalences du diplôme visé
Passerelle de parcours	Possibilité de validé un ou plusieurs groupe(s) de compétences
Débouchés	Présentation des débouchés possibles suite à l'obtention du diplôme visé



Cadre légal de la Validation des Acquis de l'Expérience

Seules les certifications enregistrées au RNCP sont accessibles par la VAE. Le demandeur peut prendre information auprès de l'organisme certificateur sur les spécificités de ses procédures de VAE.

La demande de VAE doit être adressée à l'autorité ou à l'organisme qui délivre la certification. Nota : Le demandeur ne peut déposer **qu'une seule demande par certification** et jusqu'à 3 demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

Le demandeur constitue son dossier de recevabilité qui se compose de 4 rubriques :

- 1. Un **formulaire** « **demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience** » et sa notice explicative dont le contenu est fixé par arrêté du 29/01/18. Le formulaire s'applique à tous les organismes en charge de délivrer les certifications professionnelles. Il peut être complété en ligne ou téléchargeable sur le site http://www.vae.gouv.fr/la-vae/. Ces documents peuvent être obtenus directement auprès des organismes en charge de délivrer les certifications professionnelles.
- 2. Les documents relatifs à la **durée de l'expérience** en fonction du diplôme visé (activités professionnelles, associatives, bénévoles, syndicales, électorales... ainsi que les **périodes de formation** initiale ou continue en milieu professionnel).
- 3. Les **pièces justificatives** à joindre obligatoirement (bulletin de salaire, déclarations, attestations, ...).
- 4. Une **attestation sur l'honneur** qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification, pour l'année civile en cours.

Le dossier est déposé auprès de l'autorité ou à l'organisme qui délivre la certification enregistrée au RNCP. Certains organismes certificateurs peuvent demander des pièces spécifiques pour le dossier de recevabilité.

Nota: Dans le supérieur, le formulaire de candidature est accompagné d'un dossier comprenant outre les diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant au jury de validation d'apprécier la nature et le niveau de ces études. Il comprend par ailleurs l'annexe descriptive du diplôme et les attestations certifiant les crédits européens obtenus représentatifs des études suivies lorsque celle-ci l'ont été dans le cadre défini par l'Union européenne pour favoriser la mobilité, dans un autre État européen.

Un dossier de recevabilité est instruit pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité définies par la loi :

- L'inscription de la certification visée au RNCP,
- Les années d'expérience du demandeur en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification (Art. L. 6412-1 CT)

A la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononce pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si le dossier est recevable, le demandeur reçoit une notification dans un délai maximum de 2 mois. L'absence de réponse au terme des 2 mois vaut décision d'acceptation La recevabilité administrative de la demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury.